

## Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration de Charente

À Angoulême, le 14 mai 2024

### Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

La FNEC FP-FO exige un cessez-le-feu immédiat à Gaza, au proche-orient et en Ukraine, exige l'arrêt de l'économie de guerre, c'est-à-dire, de la baisse des budgets des services publics en premier lieu de l'école et de l'hôpital publics, la destruction de tous les droits individuels et collectifs et notamment de la liberté d'expression et de manifester qui sont dangereusement remis en cause par le gouvernement Macron-Attal, le tout au profit des dépenses militaires pour faire la guerre ou alimenter les conflits existants.

La FNEC FP-FO apporte son soutien à tous ceux qui utilisent leurs droits fondamentaux et qui défendent leurs intérêts matériels et moraux face à ce gouvernement, qui, bien qu'étant de plus en plus isolé, recourt aux méthodes les plus autoritaires.

La FNEC FP-FO soutient toutes les initiatives pour obtenir l'abrogation des textes sur le « choc des savoirs » et rappelle, comme son syndicat ID-FO, sur le fondement de l'article L. 4121-1 du code du travail, la responsabilité de la Rectrice d'Académie, comme employeur des personnels : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.* » Or, les personnels, des enseignants jusqu'aux personnels de Direction, sont livrés à eux-mêmes et pourraient être rendus responsables de la catastrophe prévisible. La FNEC FP-FO fait le constat que l'enseignement privé catholique a annoncé fin mars qu'il n'appliquerait pas la réforme, ce qui de toutes façons ne sera probablement pas contrôlé comme le souligne le rapport parlementaire du début avril. Il s'agit donc bien avec cette réforme d'organiser la casse des enseignements au collège, avec son corollaire, une dégradation sans précédent des conditions de travail de tous les personnels.

De ce point de vue, l'observation des inscriptions au registre santé et sécurité au travail depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 est sans appel :

- 33 agressions physiques
- 54 agressions verbales
- 67 risques psycho-sociaux,
- et seules 66 sur les 183 inscriptions au total sont à l'état « traité » - 61 étant toujours à l'état nouveau y compris depuis plusieurs mois sans même avoir été visées, soit 1 tiers du total des inscriptions.

Notons au passage que bien souvent, ces inscriptions sont relatives aux situations d'élèves inclus, en particulier dans le premier degré, élèves qui sont privés ou en manque d'un accompagnement (spécialisé ou adapté) auquel ils ont pourtant droit.

Ajoutons à cela, le refus quasi-systématique de la Rectrice d'Académie d'accorder sa protection même lorsque les faits sont établis, voilà qui résume la politique qui est menée menée et amène la FNEC FP-FO à répéter : le meilleur moyen de protéger la santé au travail des personnels, c'est encore de ne pas la dégrader. Cela passe par le rétablissement des postes qui ont été supprimés et l'abrogation des contre-réformes : « *choc des savoirs* », loi Peillon et son article 2 qui « *veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction* », c'est-à-dire qu'elle prive de droits les élèves en situation de handicap ou ayant besoin d'un accompagnement, loi Rihac sur les Directions d'école, réforme de la voie professionnelle, loi Darmanin-Dussot de transformation de la Fonction Publique.

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de cette Formation, je vous remercie de votre attention.